



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Aide-mémoire – Compensation des désavantages

Informations pour les spécialistes de la pratique professionnelle

Les formulaires actuels de demandes, aide-mémoires et autres informations se trouvent sous www.erz.be.ch/na

Principes de base (sur le site de l'OMP – compensation des désavantages)

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, des cours de maturité professionnelle et lors des procédures de qualification, les personnes handicapées peuvent être désavantagées si elles ne bénéficient pas de mesures spécifiques.

Par « compensation des désavantages », on entend les mesures spécifiques destinées à contrebalancer les inconvénients dus au handicap. Il s'agit d'adaptations de la formation et de la procédure de qualification nécessaires pour assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap dans la formation professionnelle. **Les exigences cognitives et professionnelles doivent satisfaire à celles exigées par l'ordonnance de la formation et ne doivent pas être dénaturées.**

Les demandes de mesures spécifiques pour la compensation des désavantages **ne peuvent être prises en compte que si le handicap est confirmé par écrit par une instance reconnue** (centre de conseil pédagogique, cabinet de neuropsychologie, etc.).

La **demande pour compensation des désavantages** doit être présentée par l'apprenti à l'aide des **formulaires ad-hoc et des annexes demandées** et doit être adressée à l'école professionnelle, aux responsables de cours interentreprises et au responsable des procédures de qualification.

Chaque demande de compensation des désavantages est examinée individuellement et les mesures sont déterminées spécifiquement avec des voies de recours.

Documents divers :

- Rapport « compensation des désavantages pour les personnes handicapées (eBook)
- Recommandation CFSP N° 7

Documents pour les responsables de formation :

- Recommandations d'application (PDF, 2 pages)
- Mesures pour dyslexie (légasthénie) et dyscalculie (LRS) (PDF, 2 pages)

Documents pour les personnes en formation :

- Demande de compensation des désavantages pour les écoles professionnelles et écoles de maturité professionnelle (Word, 2 pages)
- Demande de compensation des désavantages pour les procédures de qualification (Word, 2 pages)
- Formulaire principal de demande de compensation des désavantages (Word, 1 page)
- Journal des mesures de soutien (Word, 1 page)
- D'autres informations sont disponibles dans le Rapport SDBB/CSFO « Compensation des désavantages pour personnes handicapées dans la formation professionnelle ».

D'autres informations sont disponibles dans le Rapport SDBB/CSFO « Compensation des désavantages pour personnes handicapées dans la formation professionnelle ».